

Un soutien financier ponctuel

En complément des aides accordées par la Maison du Rhône de Brignais, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les caisses de retraite... le Centre Communal d'Action Sociale peut vous aider et vous apporter un soutien financier ponctuel.

Plusieurs dispositifs

Des dispositifs en lien avec votre situation

En fonction de votre situation, plusieurs dispositifs peuvent vous être proposés :

- › Une aide alimentaire d'urgence
- › Des colis alimentaires distribués par la banque alimentaire de Francheville, la Croix Rouge ou les Restos du cœur, implantés à Brignais
- › L'attribution d'un panier mensuel de l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)
- › Une aide financière ponctuelle sur facture : loyer, électricité, gaz, assurances, santé... Cette aide ne concerne cependant pas les amendes et impôts.
- › L'attribution d'une aide financière aux activités culturelles et sportives en fonction du quotient familial pour les enfants et les personnes âgées
- › L'attribution d'un prêt d'honneur pour faire face à des ennuis financiers ponctuels liés à un accident de la vie (maladie, perte d'emploi, décès, divorce...)

Faire une demande

Pour toute demande, adressez-vous au Centre Communal d'Action Sociale :

Centre Communal d'Action Sociale



Maison Berthelot
55-57 avenue Paul Doumer
69630 Chaponost
Tél. 04 72 24 57 39

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) assure aux personnes sans ressources ou avec peu de ressources un niveau minimum de revenu. Il est variable selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans, si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle et qu'elles résident en France de manière stable et effective.

Le Centre Communal d'Action Sociale instruit les demandes de RSA pour les personnes seules, sans enfant à charge. **Les familles avec enfants sont orientées vers la Maison du Rhône du canton de Brignais**



3 place d'Hirschberg 69530 Brignais
Tél. 04 78 05 16 41.

Ressources prises en compte

Le montant du RSA est égal à la différence entre le montant forfaitaire et l'ensemble de vos ressources. Le montant de ressources retenu correspond à la moyenne mensuelle des ressources perçues au cours des 3 mois précédant votre demande.

Certaines ressources (Allocations chômage, indemnités journalières, allocations logement, prestations familiales, revenus de placement, etc.) sont prises en compte et d'autres non.

L'allocation de RSA et la prime d'activité sont versées par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité au RSA en faisant une simulation en ligne sur le site de la CAF (www.caf.fr) ou sur celui de la MSA (www.msa.fr)

Si votre situation actuelle ne vous permet pas de bénéficier du RSA, pensez à faire régulièrement une nouvelle simulation : votre situation et vos droits peuvent évoluer.

Faire une demande

Pour toute demande ou renseignement, adressez-vous au Centre Communal d'Action Sociale :



Maison Berthelot
55-57 avenue Paul Doumer
69630 Chaponost
Tél. 04 72 24 57 39

SITUER



Vue plan



• ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES





PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

